Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15533H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent excusé :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15533H1-DE

Point n° : 13

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

AFFAIRES FONCIERES

Kercado - Ex agence du Crédit Mutuel de Bretagne - Acquisition

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :
Le Crédit Mutuel de Bretagne a décidé de fermer son agence de Kercado et de céder cet immeuble d'une superficie de l'ordre de 300 m².

Ce site, contigu à des propriétés communales et positionné à l'entrée du quartier de Kercado, revêtant un certain intérêt, il est proposé de l'acquérir au prix de 500 000 €.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat,

Vu l'avis des Commissions :
Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'acquérir du Crédit Mutuel de Bretagne la parcelle bâtie cadastrée CP n°16 au prix de 500 000 € (cinq cent mille euros) ;
- de confier la rédaction de l'acte constatant ce transfert de propriété au notaire désigné par la commune et de prévoir que les frais d'actes afférents à cette mutation seront à la charge de l'acquéreur ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS